

LA SIDRA

DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT
METSORA
CHABBAT HAGADOL
SAMEDI 16 AVRIL 2016
8 NISSAN 5776

49^e année

30

EDITORIAL par Haïm Chnéor NISENBAUM

A la rencontre du 11 Nissan

Il existe des jours qui, pour être pleinement vécus, demandent préparation. La loi juive l'enseigne en une formule appliquée aux jours de fête, dont les règles doivent toujours être revues pour être convenablement appliquées : «trente jours avant la fête» dit-elle. Cependant, même quand il ne s'agit pas de jours de fête au sens strict et que, par conséquent, leurs règles ne nécessitent pas une attention aussi grande, certains moments appellent une véritable réflexion spirituelle préalable, comme un effort profond et personnel. Sans doute est-ce ainsi qu'il faut considérer, à l'orée de Pessa'h, la journée du 11 Nissan. Elle interviendra en début de semaine prochaine mais c'est dès à présent qu'elle nous apporte sa lumière et, d'une certaine manière, requiert notre présence consciente.

11 Nissan : anniversaire de la naissance du Rabbi de Loubavitch. Que dire d'une date qui émerge comme une évidence ? D'année en année, dans le monde entier, des milliers d'hommes et de femmes ressentent toute l'énergie dont elle est porteuse. Car c'est bien de cela qu'il s'agit : avec le Rabbi, au lendemain des événements les plus tragiques de

l'histoire juive, c'est le bonheur d'être juif qui allait être redécouvert par chacun. C'est un nouveau maillon de la chaîne ancienne qui allait être forgé pour que jamais le message du judaïsme ne vienne à disparaître et notre vie à perdre tout sens. Sans doute ne le mesurons pas immédiatement. Mais aujourd'hui nous le savons. C'est alors que tout se mit en place pour ce changement essentiel. Et cette puissance-là est de celles qui ne s'effacent pas mais grandissent avec le temps qui passe.

Il faut donc bien s'en saisir. Reste à comprendre comment. Comment s'enracine-t-on dans un échange spirituel, comment établit-on un tel lien ? En ce qui concerne le 11 Nissan, le Rabbi a indiqué un double chemin : celui de l'étude et de l'action. Il nous a donné un enseignement qui détient des clés – pour la compréhension, le savoir et la capacité de définir les choses avec justesse. Il nous a aussi montré que l'unique approche intellectuelle ne saurait suffire car, dans notre monde matériel, l'action est déterminante, capable seule d'ouvrir à des temps meilleurs. Agir en soi et autour de soi, partager conscience et connaissance. Un défi ? Plus que cela : une victoire !

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Metsora

Résumé

La Paracha de la semaine dernière décrivait les signes du Metsora (personne frappée par une maladie de la peau), terme désignant une personne affligée d'une maladie spirituelle qui la mettait en état d'impureté rituelle. La lecture de cette semaine commence par donner les détails de la manière dont le Metsora guéri est purifié par le Cohen (prêtre), selon une procédure particulière utilisant deux oiseaux, de l'eau de source dans un ustensile en terre, un morceau de bois de cèdre, un fil écarlate et une branche d'hysope.

Une maison peut être également atteinte de cette maladie dénommée « Tsaraat », lors de l'apparition de taches vertes ou rouge foncé sur les murs. Dans un processus s'étendant sur dix-neuf jours, un Cohen détermine si la maison peut être purifiée ou si elle doit être démolie.

L'impureté rituelle est aussi engendrée par des pertes masculines ou féminines, ce qui nécessite l'immersion dans un Mikvé.

Une grande partie de la Paracha Metsora se concentre sur la maladie de Tsaraat. En général, ce terme est rendu par «lèpre» mais il s'agit là d'une traduction erronée. Puisque, comme le relate la Torah cette semaine, tsaraat n'affecte pas uniquement la peau d'une personne mais peut également toucher ses habits et les murs de sa maison, ce n'est pas la lèpre ni aucune autre maladie connue. Comme l'écrit Maïmonide, «ce n'est pas un événement fortuit ; c'est un signe et un miracle fréquents chez le Peuple juif pour mettre en garde contre le Lachone Hara - paroles indésirables.» En effet, l'aptitude à la parole est un potentiel exclusivement humain, reflétant nos tendances les plus profondes. Quand nous proférons des paroles de commérage ou de

Horaires d'entrée et sortie du Chabbat Parchat METSORA

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 24 • Sortie 21h 35

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Bordeaux	20.29	Marseille	20.03	Nice	19.56
Grenoble	20.05	Montpellier	20.10	Rouen	20.30
Lille	20.25	Nancy	20.09	Strasbourg	20.02
Lyon	20.09	Nantes	20.37	Toulouse	20.20

à partir du dimanche 10 avril 2016

Heure limite du Chema : 10h 30 Pose des Téfilines : 6h 04
Fin Kidouch Levana : vendredi matin 22 avril - 14 Nissan à 4h 37mn



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 76 34 77 77

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

LA SIDRA



calomnie, nous ne faisons pas que blesser la personne dont nous parlons mais nous nous faisons également du mal à nous-mêmes et, dans un sens plus large, nous discréditons l'essence spirituelle du Peuple juif dans son ensemble.

La parole ne tire pas son origine du vide. Elle révèle au contraire ce qui est caché dans le cœur de l'homme. Quand un individu parle de façon inadéquate, cela révèle des traits de caractère inappropriés. Les afflictions de *Tsaraat* ont pour but d'attirer son attention sur ses défauts de son caractère et de le pousser à les corriger.

Pour aider la personne dans ce travail, la Torah ordonne que lorsqu'un homme trouvait une tache de *tsaraat*, il devait se présenter devant un Cohen pour qu'il l'examine et finalement le déclare pur.

Les Cohanim se caractérisent par un désir d'unité et d'amour pour leur prochain. C'est pour cette raison qu'ils ont été choisis pour bénir le peuple. En fait, la bénédiction qu'ils énoncent avant de prononcer la *Birkat Cohanim*, «Bénédictio des Prêtres», met l'accent sur cette qualité puisqu'elle affirme qu'ils ont été «enjoins de bénir Son peuple Israël, avec amour».

Quand une personne atteinte d'une tache de *tsaraat* se présentait devant le Cohen, une démarche à deux niveaux avait lieu. D'une part, le Cohen observait le processus interne de purification. Et à un niveau plus profond, il le suscitait. Chaque fois qu'il regardait la tache, il insufflait une énergie spirituelle, de l'amour et de l'attention, à la personne touchée. Et cette énergie lui permettait de guérir ses défauts de caractère et d'être finalement guérie de son affliction.

Perspectives

Nos Sages affirment que Machia'h lui-même sera marqué de blessures comparables au *Tsaraat* et pour illustrer ces propos, ils racontent l'histoire suivante: Rabbi Yehochoua ben Lévi rencontra le prophète Elie... et lui demanda :

- Quand Machia'h viendra-t-il ?

Le prophète répondit :

- Va lui demander...

- Et comment le reconnaîtrai-je ?

- Il est assis parmi les pauvres marqués par des blessures. Les autres découvrent toutes leurs blessures d'un coup et les recouvrent à nouveau. Mais lui, il découvre une blessure à la fois et immédiatement la recouvre. Car il dit : «Peut-être vais-je être appelé (pour apparaître en tant que Machia'h) et je ne devrai pas être retardé !».

Ainsi (Rabbi Yehochoua ben Lévi) se rendit auprès de lui et dit :

- Paix sur toi, mon Seigneur et mon Maître !

Il lui répondit :

- Paix sur toi, fils de Lévi !

Puis il lui demanda :

- Maître, quand viendras-tu ?

Il répondit :

- Aujourd'hui !

Rabbi Yehochoua revint chez Elie... et lui dit :

- Il m'a trompé ! Il m'a dit qu'il viendrait aujourd'hui et il n'est pas venu!

Elie dit :

- Ce qu'avait en tête Machia'h est ce (verset) : «Aujourd'hui... Si seulement vous écoutiez Sa voix!»

Que faut-il pour faire venir Machia'h? Un changement de direction chez l'homme. Tout ce que les hommes ont à faire est de se tourner vers D.ieu et d'écouter Sa voix. Par le bienfait de cette initiative elle-même, la face de D.ieu ne sera plus cachée.

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 10 avril – 2 Nissan

Mitsva négative n° 223 : Il nous est interdit également de récolter les fruits des arbres, durant la septième année, de la même façon que les autres années. Nous devons le faire avec quelques modifications de façon à montrer que ces fruits sont des choses sans maître (à la disposition du public).

Mitsva positive n° 134 : Il s'agit du commandement d'abandonner tout ce que la terre produit pendant l'année d'abandon (Chemitah) et de permettre à quiconque de prendre tous les produits de nos champs.

Mitsva positive n° 141 : Il s'agit du commandement d'annuler toutes les dettes lors de l'année chabbatique.

Mitsva négative n° 230 : Il nous est interdit d'exiger le remboursement d'une dette à l'expiration d'une année chabbatique. Au contraire, il faut procéder à sa remise totale.

Mitsva négative n° 231 : C'est l'interdiction de refuser un prêt à cause de la proximité de l'année chabbatique et du risque de remise de la dette.

• Lundi 11 avril – 3 Nissan

Mitsva positive n° 140 : Il s'agit du commandement de compter les années depuis la période où nous avons conquis la Terre d'Israël et en avons acquis la maîtrise, sept ans par sept ans jusqu'à l'année jubilaire (cinquantième année).

Mitsva positive n° 136 : Il s'agit du commandement de sanctifier la cinquantième année, c'est-à-dire de cesser le travail de la terre comme pour l'année sabbatique.

Mitsva positive n° 137 : Il s'agit du commandement de sonner du Choffar le 10 Tichri de l'année jubilaire et de proclamer dans tout le pays la libération des esclaves hébreux et la sortie gratuite de tout esclave hébreu ce jour-là, c'est-à-dire le 10 Tichri.

Mitsva négative n° 224 : Il est interdit de faire tout travail au champ pendant l'année jubilaire.

Mitsva négative n° 225 : C'est l'interdiction de récolter les "produits spontanés" durant l'année jubilaire, de la même manière que les années ordinaires.

Mitsva négative n° 226 : C'est l'interdiction de récolter les fruits des arbres durant l'année jubilaire.

• Mardi 12 avril – 4 Nissan

Mitsva positive n° 138 : Il s'agit du commandement de restituer à leurs anciens propriétaires, durant l'année du Jubilé, toutes les terres vendues que les acheteurs doivent alors céder sans indemnité.

Mitsva négative n° 227 : C'est l'interdiction de vendre nos terres dans le pays de Canaan à titre irrévocable.

Mitsva positive n° 139 : Il s'agit du commandement selon lequel le rachat de propriétés vendues se trouvant dans une ville murée ne peut se faire que jusqu'à

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM: 01 76 34 77 77

CAMPAGNE DE PESSA'H 5776

Offrez le Séder complet aux personnes en difficulté

J'offre repas de Séder

au prix de 10 € l'un

par un chèque de €

libellé à l'ordre de Beth Loubavitch et à adresser au
Beth Loubavitch : Campagne de Pessa'h
8, rue Lamartine - 75009 Paris

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Elysées 75008 Paris

Directeur de la publication: Y. Benhamou

Impression: Imprimerie de Chabrol: 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 35.000 exemplaires

Diffusé par e-mail à 20.000 ex

ISSN 1762 - 5440

Le régime soviétique avait tout confisqué : les champs et les moulins entre autres, ce qui nous compliquait singulièrement la tâche pour fabriquer des Matsot *Chemourot*, ces Matsot rondes, faites à la main. En effet, la farine utilisée pour ces Matsot doit provenir de grains de blé qui ne sont pas entrés en contact avec de l'eau depuis la moisson et il était très difficile, sinon impossible de se procurer une farine de cette qualité.

Durant la Seconde Guerre mondiale, de nombreux réfugiés avaient afflué de Pologne et d'autres régions de Russie. La famine était telle que nous ne pouvions même pas rêver de nous procurer des Matsot *Chemourot* : nous remercions D.ieu de disposer de Matsot simples que des Juifs de Boukhara nous aidaient à préparer, avec autant de soin que nous pouvions nous permettre.

Avec la fin de la guerre, les réfugiés de Pologne retournèrent dans leur pays, «accompagnés» par nombre de 'Hassidim de Russie qui avaient profité de faux papiers polonais. Nous nous retrouvions soudain privés de l'encadrement 'hassidique auquel nous confions tous nos besoins culturels. Faut de mieux, avec les étudiants les plus âgés de la Yechiva, nous avons dû prendre en main la situation. Et, en particulier, la production de Matsot.

Il fallait d'abord acheter du blé : or les paysans ouzbeks avaient la coutume de laver les épis de blé avant de les vendre. Nous avons donc recherché attentivement des épis qui n'avaient pas été lavés et que nous avons ensuite examinés pour enlever tous ceux qui étaient attaqués par les vers et autres parasites. Comme il n'y avait pas d'électricité, nous les examinions à la lumière d'une lampe à kérosène, en nous souvenant que le Talmud évoquait les femmes vertueuses qui vérifiaient les épis de blé à la lumière des torches allumées pour les réjouissances de *Sim'hat Beth Hachoeva*, la fête du puisement de l'eau qui s'effectuait dans une grande joie...

Après cette première étape, nous apportions ce blé soigneusement trié dans un moulin actionné par une chute d'eau, non loin de la ville. Or ce moulin était propriété du gouvernement et les particuliers n'avaient pas le droit d'y moulin leurs grains - et certainement pas pour des raisons religieuses. Nous avons offert

discrètement une grosse somme d'argent à la gérante, une femme ouzbek du nom d'Osman Aka qui nous permit d'utiliser le moulin - mais seulement pour deux jours.

Nous nous sommes mis au travail avec enthousiasme. Il fallait nettoyer les énormes meules qui pesaient chacune 500 kilos. Avec de gros efforts, nous les avons détachées et nettoyées à l'aide de bâtonnets et une brosse spéciale. Inquiète, Osman Aka restait à nos côtés, persuadée que nous allions les abîmer : elle nous suppliait de cesser de les frotter si fort ! C'était un tel travail que toute la communauté, même de petits enfants, venaient nous aider. Quand ceci était enfin effectué, il ne restait plus que deux heures pour moulin le blé.

Reb Feivish Genkin, un Juif simple de Samarkand, était connu pour être très méticuleux dans son observance des Mitsvot, au point que même Reb Berke Chein acceptait de manger chez lui : il faut préciser qu'en général, Reb Berke préférait ne pas manger chez certaines familles, par crainte d'une cacherout douteuse. Ce Reb Feivish possédait un chalumeau fonctionnant à l'essence : il l'apportait au moulin. Après que nous ayons frotté tous les trous et crevasses des meules, il passait son chalumeau sur les pierres afin de brûler toutes les particules de blé qui auraient pu nous échapper. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pouvions commencer à moulin les grains.

A partir de 1950, nous avons pu nous procurer du blé qui avait été surveillé depuis la moisson; une femme juive très pratiquante faisait pousser du blé dans son jardin en Géorgie, spécialement pour les Matsot *Chemourot*. Nous avons réussi à la contacter et, chaque année, elle nous faisait parvenir sept ou huit kilos de blé (elle recevait des commandes de plusieurs communautés de 'Hassidim de Loubavitch de toute la Russie). Elle envoyait par poste aérienne le blé dans des sacs en papier (il était impossible d'obtenir des sacs en plastique) ; nous les recevions en général après Souccot. Nous avons alors acheté un grand moulin - à café - actionné à la main mais il fallait passer les grains de blé plusieurs fois par ce moulin pour obtenir de la farine fine : entre les utilisations, nous resserrions les disques de métal pour

bien écraser les grains de blé. Actionner ce moulin à la main exigeait un tel effort que nous répartissions le travail sur plusieurs semaines. Tous les jeudis soirs, un groupe d'étudiants de Yechiva se rendait dans la maison d'un membre de la communauté : pen-

dant que l'un d'entre nous actionnait le moulin, les autres étudiaient une *Si'ha* du Rabbi à voix haute pour que le «travailleur» puisse participer lui aussi à l'étude. C'était une atmosphère de sainteté incroyable, rehaussée par l'effort douloureux qu'exigeait cette Mitsva. Au bout d'un quart d'heure, le «travailleur» était épuisé et remplacé par un autre jeune homme. Ce processus était très lent et nous ne parvenions pas à moulin plus qu'un kilo de blé par semaine. C'était donc ainsi que nous passions les longs jeudis soirs d'hiver. Mais c'était ainsi que nous obtenions des Matsot *Chemourot* conformes aux plus hauts standards de cacherout. Chacun de nous n'en recevait que la quantité minimum nécessaire pour le Séder et pour les repas des jours de fête.

Ce système de moulin à café actionné à la main était vraiment trop fatigant. Je ne cessai de réfléchir à une solution plus rapide. A l'époque, presque chacun possédait une sorte de vélo à moteur pour aller d'une ville à l'autre. Un jour, j'eus l'idée de lier la roue qui actionne le moteur au moulin à café, ce qui permit effectivement de réduire considérablement la fatigue de tout le processus : j'enlevai le bouton du moulin et le remplaçai par une roue que j'attachai à la motocyclette. Ainsi, le disque du moulin fonctionnait beaucoup plus vite. Tout ceci, nous le faisions dans la maison de la famille Mishulovin qui habitait au bout d'une rue, face à un cimetière : ainsi le bruit ne risquait pas d'éveiller les soupçons des «voisins». Le problème, c'était que le moteur se mettait à chauffer beaucoup trop vite et il fallait verser de l'eau pour le refroidir. Bien sûr, il n'en était pas question car l'eau ne devait absolument pas risquer d'entrer en contact avec la farine. Nous devions donc procéder à des pauses fréquentes pour permettre au moteur de refroidir. Mais, malgré son efficacité, le système ne put être utilisé longtemps : un jour, le moteur se mit à tourner si rapidement que vers la fin du processus, le moteur explosa et le moulin fut endommagé. Je me sentis terriblement coupable ! Heureusement, nous avions presque terminé le travail !

Quand nous devions décider à qui distribuer les quelques précieuses Matsot qui nous restaient, Reb Moché Nisilevitch plaissait passionnément : «Puisque les Matsot *Chemourot* sont appelées dans le Zohar le *pain de la foi*, celles qui ont été obtenues avec le maximum d'efforts doivent être données aux jeunes femmes et aux étudiants de Yechiva car ce sont elles et eux qui vont élever la prochaine génération de 'Hassidim ! Ces Matsot leur donneront la foi dont elles et eux ont besoin pour que leur foi, leur confiance en D.ieu et leur espoir de pouvoir un jour vivre librement une vie de Torah soient purs et raffinés !».

Hillel Zaltzman –
extrait du livre *Samarkand*
Traduit par Feiga Lubecki

ETINCELLES DE MACHIA'H

Il nous montrera des merveilles

Machia'h éveillera en chaque Juif la capacité de voir la Divinité. C'est ce qu'exprime le verset (Miché 7:15) : «Comme aux jours de ta sortie d'Egypte, Il nous fera voir des merveilles.»

Moïse voulut aussi faire descendre ce degré en chacun mais il ne put y parvenir, comme l'indique le verset (Deut. 4:1) : «Et maintenant Israël, écoute...» Ce que Moïse n'a pu réussir, c'est Machia'h qui le fera.

(D'après *Likoutei Torah, Vayikra 17b*) H.N.

LE COIN DE LA HALA'HA

Quelles sont les Mitsvots essentielles du Séder ?

Le vendredi 22 et le samedi 23 avril 2016, on organise le repas du Séder pour célébrer la sortie d'Egypte. On ne pourra commencer qu'après la nuit tombée (21h 36 vendredi soir et 21h 47 samedi soir - heure de Paris). Tous les Juifs doivent participer au Séder, hommes, femmes et enfants. Il faut :

• Boire 4 verres de vin

On doit boire au cours du Séder au moins quatre verres de vin ou de jus de raisin cachère pour Pessa'h. Le verre doit contenir au moins 8,6 centilitres, et on doit en boire à chaque fois au moins la moitié, en une fois. Les hommes et les garçons doivent s'accouder sur le côté gauche, sur un coussin, pour manger la Matsa et boire les quatre verres de vin.

• Raconter la sortie d'Egypte

On le fait en lisant la Haggadah. Il faut raconter à tous les participants et en particulier aux enfants, selon ce qu'ils peuvent comprendre. Pour éviter qu'ils ne s'endorment, on aura pris soin de les faire dormir l'après-midi et on leur fera chanter certains paragraphes de la Haggadah.

• Manger de la Matsa

On mange de la Matsa les deux soirs du Séder après avoir dit la bénédiction : «*Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al A'hilat Matsa*», en plus de la bénédiction habituelle «*Hamotsi*». La Matsa du Séder sera «*Chemourah*», c'est-à-dire qu'on aura surveillé depuis la moisson, que les grains de blé, et plus tard la farine, n'auront pas été en contact avec de l'eau, ce qui aurait risqué de les rendre 'Hamets. Nombreux sont ceux qui préfèrent consommer les Matsot rondes cuites à la main (et non à la machine) comme au temps de la sortie d'Egypte. Il faut manger au moins 30 grammes de Matsa, et il est préférable de les manger en moins de quatre minutes. Il faudra manger trois fois cette quantité de Matsa : pour le «*Motsi*», pour le «*Kore'h*» (le «*sandwich*» aux herbes amères), et pour l'«*Afikoman*», à la fin du repas, en souvenir du sacrifice de Pessa'h qui était mangé après le repas.

• Manger des herbes amères (Maror et Kore'h)

On mange des herbes amères en souvenir de l'amertume de l'esclavage en Egypte. On achètera de la salade romaine qu'on nettoiera feuille par feuille devant une lumière pour être sûr qu'il n'y a pas d'insectes, après l'avoir fait tremper dans de l'eau. On prépare pour chacun des convives au moins 19 grammes de «*Maror*», c'est-à-dire de salade romaine avec un peu de raifort râpé, trempé dans le «*Harosset*» (compote de pommes, poire et noix, avec un peu de vin) après avoir prononcé la bénédiction : «*Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mélé'h Haolam Achère Kidéchanou Bémitsvotav Vetsivanou Al A'hilat Maror*». On consomme encore 19 grammes de Maror bien séché entouré de Matsa pour le «*Sandwich de Kore'h*».

F.L.

adiam

association juive pour
le maintien à domicile

**Service d'aide et de soins à domicile
pour personnes âgées et en situation de handicap**

42, rue Le Peletier 75009 Paris - **01 42 80 34 73**
contact@adiam.net - www.adiam.net



aimez vos proches,
 nous nous chargeons
 du quotidien

ESHELGLATT

BOUCHERIE • CHARCUTERIE

Glatt Cacher Laméhadrine



55 rue Petit

75019 Paris

01 42 45 36 47



ESHEL
Gourmet

Traiteur - Plateaux repas
Plats de Chabbat

55 rue Petit - 75019 Paris

06 51 42 24 47

Garage DIRECT AUTO
Carrosserie
Peinture
Mécanique
Franchise offerte
(voir conditions au garage)
14 véhicules de courtoisie
- Demander **Shmouel** -
43 Chemin des Vignes - 93000 Bobigny
Tél : 01 57 42 57 42 / 01 48 44 00 88
directauto@orange.fr

VERIF-ELEC
Analyse et Gestion Electrique

Venez rejoindre
Rudy Khayat et son équipe
pour commercialiser
PAC et R-Volt

Planning proche Paris fournis
Avance de frais et
commissions intéressantes
Nous avons tous les financiers
Possibilité de travailler en régie

Contactez Jonathan
au 09 800 800 55

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....
demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2016 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine -75009 Paris

• Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le mercredi 20 avril 2016. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au jeudi 21 avril 2016 à 19 heures.

• Par fax aux numéros suivants : 01 42 80 28 26 / 01 45 26 24 37 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27

• Par Internet à l'adresse suivante : www.loubavitch.fr, avant le jeudi 21 avril 2016 à 19 heures.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement.

N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

premier
immobilier

06 64 16 10 85 | 06 63 05 82 40

C'EST LE MOMENT
DE VENDRE !

• APPARTEMENTS
• BUREAUX
• COMMERCES

ESTIMATION
GRATUITE
SOUS 48H

■ 92, rue Lafayette - 75009 Paris | Mail: contact@premierimmo.com | www.premierimmo.com ■

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.

Louba'vitch

5776/2016

SEDARIM
COMMUNAUTAIRES
 [le ven. 22 et sam. 23 avril]
 PARIS - ILE DE FRANCE

75 PARIS 1^{ER}
 L. Asseraf
 Leviasseraf@gmail.com

BETH LOUBAVITCH ETUDIANTS
 (spécial Etudiants)
 www.Bethloubavitch-etudiants.com

PARIS 5^{EME}
 E. Morosow
 06 28 20 88 95

PARIS 7^{EME}
 Y. Mergui
 06 22 03 33 07

PARIS 8^{EME}
 Y. Hasky
 www.ChabadChampsElysees.com

PARIS 10^{EME}
 C. Halimi
 06 20 47 23 75
 chalomalimi@hotmail.fr

PARIS 13^{EME}
 M. Assouline
 06 25 88 97 13

PARIS 15^{EME}
 Y. Djian
 06 51 54 07 61

PARIS 17^{EME}
 I. Elmkiés
 fcmz.org - 06 62 85 73 07

PARIS 17^{EME} (Batignolles)
 Y. Elbaz
 06 50 07 33 09
 info@bethloubavitch17.fr

PARIS 20^{EME} (Couronnes)
 N. Belhassen
 06 66 05 98 83
 Habadcouronnes@gmail.com

PARIS 20^{EME} (Orteaux)
 D. Atlan
 06 62 62 17 82
 davidatlan2005@yahoo.fr

78 LA CELLE S. CLOUD
 M. Allouche
 06 09 78 05 58
 www.synagoguecio.com
 synagoguecio@gmail.com

S. GERMAIN EN LAYE
 M. Sebag
 06 17 25 52 79

SARTROUVILLE
 L. Sarfati
 06 63 38 03 96

VERSAILLES
 E. Cohen
 06 19 64 17 64

91 PALAISEAU
 Y. Zerbib
 06 17 55 29 53

92 CLICHY
 L. Uzan
 06 49 54 35 66

MONTROUGE
 D. Mimoun
 06 14 25 67 81 - loubavitch92@yahoo.fr

NANTERRE
 D. Naccache
 07 60 39 50 42

PUTEAUX
 S. Mergui
 06 23 28 96 73

RUEIL MALMAISON
 M. Touboul
 06 76 06 93 54

SCEAUX
 L. Mimoun
 06 65 96 26 26

SURESNES
 M. Ouaki
 06 26 68 42 58

93 LES LILAS
 M. Sarfati
 06 19 50 93 62

PANTIN
 M. Balouka
 06 13 32 54 49 - blpantin@gmail.com

LES PAVILLONS SOUS BOIS
 M. Ben-Nephtali
 06 08 02 48 06 - www.uneaidealavie.fr

94 ARCUEIL
 L. Goldberg
 06 58 04 67 06
 levy.goldberg@loubavitch.fr

BRY SUR MARNE
 I. Asseraf
 06 20 69 24 72

CHOISY LE ROI - THIAIS
 L. Bensoussan
 06 19 41 90 04

FONTENAY SOUS BOIS
 D. Danan
 07 55 77 07 77
 habadfontenay@gmail.com

LA VARENNE S. HILAIRE
 M. Benelbaz
 06 17 81 57 47

NEUILLY SUR MARNE
 E. Illouz
 07 78 25 14 81
 sternah@gmail.com

95 CERGY PONTOISE
 M. Dawidowicz
 06 10 25 15 28

SARCELLES
 D. Habib
 07 81 27 63 16

SOISY SOUS MONTMORENCY
 D. Abrahami
 06 50 05 77 74

- RÉSERVATION OBLIGATOIRE -



Siège: 8 rue Lamartine
 75009 Paris
 Tel: 01 45 26 87 60
 Fax: 01 45 26 24 37
 Mail: chabad@loubavitch.fr
 www.LOUBAVITCH.fr



CHINAT HAKHEL
576
 RASSEMBLEMENT

Bes Halles d'Hautpoul

66 rue Petit - 75019 Paris

Votre primeur au cœur du 19^e arrondissement
au service de la communauté
du dimanche au vendredi à partir de 7h 30

Arrivage journalier de fruits et légumes sélectionnés par nos soins

Un large choix de produits de qualité
et en abondance

- Bons prix pour Pessa'h -

Livraison à domicile : 01 42 40 24 07

Notre équipe vous accueille chaleureusement

NOUVEAU ! LA TORAH EN UN CLIC



LIKOUTEI
SI'HOT
Français



HAYOM YOM
Hébreu / Français



SEFER
HAMITSVOT
Français



TORAT MENAHEM
Français



TANYA
Hébreu / Français



TEHILIM
Hébreu / Français



SEFER
HAMAAMARIM
Hébreu / Français

Le Beth Loubavitch met à votre disposition
7 nouvelles applications
disponibles sur  

DÉCORATEUR ÉVÈNEMENTIEL



www.mm-creations.com

06 09 90 98 44

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maimonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

l'expiration d'une année (après sa vente) et, passé ce délai, elles deviennent propriété permanente de l'acheteur et ne retournent pas au vendeur lors de l'année du Jubilé.

• Mercredi 13 avril – 5 Nissan

Mitsva négative n° 169 : C'est l'interdiction faite à toute la tribu de Lévi d'acquérir une part des territoires lors de la conquête de la Terre d'Israël.

Mitsva négative n° 170 : Il est interdit à toute la tribu de Lévi de recevoir une part du butin lors de la conquête de la Terre d'Israël.

Mitsva positive n° 183 : Il s'agit du commandement de donner aux Lévités des villes afin qu'ils y habitent, car ils ne possèdent pas de territoire sur la Terre d'Israël.

Mitsva négative n° 228 : Il nous est interdit de vendre les terrains des Lévités.

Mitsva positive n° 20 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de construire un Temple pour le service sacré.

• Jeudi 14 avril – 6 Nissan

Mitsva négative n° 79 : Il nous est interdit de construire un autel avec des pierres ayant été touchées par du fer.

Mitsva négative n° 80 : Il nous est interdit de monter sur l'autel à l'aide de degrés, de sorte que l'on ne marche pas à larges enjambées lorsqu'on y accède; au contraire, on y montera à petits pas.

• Vendredi 15 avril – 7 Nissan

Mitsva positive n° 21 : Il s'agit du commandement de respecter énormément le Sanctuaire au point de le considérer dans notre cœur comme un lieu inspirant crainte et tremblement.

• Samedi 16 avril – 8 Nissan

Mitsva positive n° 22 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint de veiller sur le Sanctuaire et d'y monter la garde chaque nuit, tout au long de la nuit, afin de glorifier, d'exalter et de louer l'Eternel.

Mitsva négative n° 67 : C'est l'interdiction de négliger la garde autour du Sanctuaire, laquelle doit être montée toute la nuit.

Mitsva positive n° 35 : Il s'agit du commandement de faire fabriquer de l'huile selon une certaine composition, en vue de l'onction de chaque Grand Prêtre qui peut être nommé.

Mitsva négative n° 83 : Il nous est interdit de fabriquer de l'huile semblable à l'huile d'onction.

Mitsva négative n° 84 : C'est l'interdiction d'oindre avec l'huile d'onction fabriquée par Moïse toute autre personne que les Grands Prêtres et les rois.

== VIVRE LA TORAH ==
vous propose
de recevoir chaque jour*
une vidéo de 2 minutes
du Rabbi de Loubavitch
sous-titrée en français
sur votre Smartphone

Comment ça marche ?

1. Enregistrer le numéro

+33 6 63 52 39 96

dans vos contacts

2. Envoyer à ce numéro le mot
«INSCRIRE» via WhatsApp**

Un projet du Keren Chmouel

Beth Loubavitch IDF en partenariat avec JEM France.

*Sauf Chabbat et jours de fête.

** Cette application est disponible gratuitement sur
toutes les plateformes de téléchargement.

Rentrée scolaire 2016

N'hésitez pas, vous aussi inscrivez vos enfants aux

INSTITUTIONS SCOLAIRES DU BETH LOUBAVITCH

Ecole maternelle : 01 44 52 72 52

Ecole primaire de filles : 01 44 52 72 53

Collège lycée de filles : 01 44 52 72 54

Ecole collège et lycée de garçons : 01 40 30 56 59

BETH MAMASH propose SÉDARIM GRATUITS POUR TOUS

Inscriptions uniquement sur R.V.

au 07.62.74.59.00

auprès de C. Baroukh

à la synagogue "Ketoret"

18 rue Georges Auric - 75019 Paris

M^oOurcq ou bus 60

sur justificatifs d'identité et de situation

Envoyez vos dons à Beth Mamash/

M. Houry 6 rue Bernard Têtu (appt 1752) - Paris 19

E. Khamous 06 70 95 53 52



Votre Boîte de Tsédaka est pleine !

Contactez-nous au 01 45 26 87 60

Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

**Vous pouvez également la déposer au
Beth Loubavitch : 8 rue Lamartine - Paris 9^e
ou 55 rue Petit - Paris 19^e**



FABRICANT-GROSSISTE OUVRE SES PORTES AUX PARTICULIERS

Jusqu'à 50% moins cher

Sur produits équivalents griffés

Matelas- Sommier

Banquettes- Clic-clac

Lits gigognes- Lits électriques

exclusif

Ouvert du Dim. au Vend.

Fermé le Samedi

soit tous

01.47.00.73.55

3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris

Métro: Voltaire ou Bastille

LE SPECIALITE DES LITS CACHER ET SANS CHAÎNETZ